



DEPARTEMENT DES ALPES DE  
HAUTE-PROVENCE



REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE de LE BRUSQUET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **20 Novembre 2017**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 09  
Excusés Représentés : 03  
Absents : 02  
Votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE BRUSQUET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

**Présents :** Mesdames CORRIOL/ PIN/ SARRON  
Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ IAVARONE/ ROSSI/ PAU/ GRAC/

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Colomba MARIANI à Monsieur Gilbert REINAUDO  
Monsieur Benoît JACQUOT à Monsieur Laurent DUBUS  
Madame Fabienne BERTHOLET à Madame Magali CORRIOL

**Absents :** Madame Sophie LACORRE – Monsieur Gilles OURTH

**Etait également présente :** Madame Claudie LEPORT-DELONG – Secrétaire Administrative

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard IAVARONE

000000

### N° 43-2017 : MODIFICATION du P.L.U de la commune du BRUSQUET et de son règlement :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le P.L.U approuvé le 15 décembre 2008, et considérant qu'il y a lieu de modifier celui-ci.

Considérant qu'une procédure de modification du P.L.U doit être engagée en application des dispositions de l'article L.153-37 du code de l'urbanisme.

Considérant que le projet de modification n°1 de la modification du PLU consistera à ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone II AU en I AU, secteur destiné à accueillir une Orientation d'Aménagement et de Programmation au quartier le VIGNARES:

- Reclassement d'une partie de la zone II AU en zone I AU.
- Définition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation permettant l'accueil du projet de la commune.
- Equipements pour les personnes âgées.

Considérant l'emplacement réservé du P.O.S ancien, reconduit dans le P.L.U :

Emplacement réservé n°01 : réalisation d'un équipement public de santé ou paramédical secteur le VIGNARES.

Considérant également, qu'il y a lieu de modifier certains points du règlement des zones urbaines et à urbaniser, notamment au hameau du MOUSTEIRET ;

## DELIBERE

**A l'unanimité**

**A la majorité**

**Contre**

**Abstention**

<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent pour aboutir à la modification du P.LU.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

**Gilbert REINAUDO.**

